



## **Circulaire aux recteurs et préfets concernant la tenue d'évènements dans les universités : le gouvernement choisit une fois de plus la répression.**

17/02/2026

Hier le gouvernement a produit une circulaire, signée conjointement par le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ciblant directement le droit des étudiant·e·s à s'organiser et à porter leur voix dans leurs universités. L'UNEF dénonce cette circulaire répressive et exige son retrait.

Sous couvert de sécurisation et de risque de trouble à l'ordre public, cette circulaire est un nouveau cap franchi dans la volonté du gouvernement de museler la jeunesse. Destinée aux préfets et aux recteurs, cette circulaire est en réalité du pain béni pour interdire ou entraver la tenue d'évènements portés par les organisations étudiantes. L'UNEF le rappelle, le droit à l'information, à l'expression et à la réunion des étudiant·e·s est garanti par la loi. Ces droits ne sont pas une concession politique gentiment accordée aux étudiant·e·s, ce sont des droits fondamentaux.

En utilisant les jurisprudences du conseil d'Etat pour justifier une mainmise sur les évènements organisés par les organisations étudiants dans les universités, et en mobilisant les recteurs et préfets comme outils de surveillance et de répression, le gouvernement affirme sa volonté de museler la jeunesse et d'étouffer les mobilisations étudiant·e·s. Cette circulaire s'inscrit dans une logique plus large de répression des mobilisations étudiantes dans les universités. Après de nombreuses tentatives de répression des mobilisations pour la paix en Palestine, après de nombreuses tentatives de répression d'étudiant·e·s mobilisé·e·s et de militant·e·s syndicaux, le gouvernement remet une pièce dans la machine.

L'UNEF rappelle que les universités sont des lieux de débats où la liberté d'expression est entière, où chacun·e peut échanger et partager ses opinions tout en développant un savoir critique.

L'UNEF appelle l'ensemble des directions d'universités à s'opposer à la remise en cause des libertés d'expression, de mobilisation, de réunion et d'information dans les universités et de ne pas se saisir de cette circulaire pour justifier de quelque répression ou interdiction d'évènements, qu'ils soient syndicaux ou politiques. Enfin, l'UNEF appelle l'ensemble des étudiant·e·s à refuser les politiques du gouvernement qui visent à réprimer et à museler la jeunesse.

